



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du lundi 25 mars 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 25 mars 2024 à 14h00, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS.

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Julien DUBOIS ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE (donne procuration à Mme Aurore GRANERO) ; Mme Corinne LELOUP-AMIOT ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Emmanuel PY (donne procuration à M. Philippe JUEN) ; M. Patrick SENET

Collège B (8) : M. Éric BOURILLOT ; Mme Florence BOUYER (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; M. Olivier COUTURE ; Mme Marie-Ange FOUGERE ; Mme Aurore GRANERO ; M. Philippe JUEN. ; M. Alain RAUWEL (donne procuration à M. Julien DUBOIS) ; Mme Elizabeth THOMAS

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (15) : M. Hugo ALCARAZ ; Mme Emeline BURGI ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Robinson DAOUST ; M. Julian MERAND ; Mme Zoé DEGOIX (donne procuration à M. Anthelme MELLET) ; Mme Eugénie DUPUY (donne procuration à M. Thomas MORAUX à partir de 15h30) ; M. Thomas MORAUX ; M. Anthelme MELLET ; Mme Jeanne MERLE (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN) ; Mme Lexane MILOT (donne procuration à M. Julian MERAND) ; Mme Audrey PLUVINET ; Mme Chloé PORTERAT ; M. Ismaïl SALAH ; M. Quentin TANARI

Invités à titre consultatif : M. Emmanuel OLIVAUD

Excusés : M. Éric HUSSON

Invités : Mme Sandrine ROUSSEAUX

Début séance : 14h00

1. Informations du Président

À l'occasion de la première CFVU de cette mandature, le Président salue les membres nouvellement élus et les invite à se présenter successivement.

Il procède par la suite à un rappel des directives régissant la CFVU, mettant l'accent sur la bienveillance et l'engagement collectif. Il insiste sur la nécessité d'échanges empreints de tolérance et d'une communication ouverte et respectueuse.

Incidents du 20 mars

Le Président aborde le sujet des incidents survenus le mercredi 20 mars sur le campus, notamment l'incendie d'un véhicule et l'intervention des forces de sécurité. Il exprime sa reconnaissance envers la réactivité et le professionnalisme des intervenants et des étudiants face à cette situation. Il souligne également l'efficacité de la diffusion rapide de l'information et se félicite de la gestion de la crise, reflétant ainsi la politique de sécurité que l'uB s'efforce de promouvoir.

En réaction aux événements, l'uB et le CROUS ont établi une cellule d'accompagnement psychologique. Le CROUS a par ailleurs offert un repas à une cinquantaine d'étudiants et a prolongé les heures d'ouverture du restaurant universitaire.

Le Président exprime sa satisfaction quant à l'excellence des relations entretenues avec la Préfecture, le Préfet, ainsi que les services de police et de secours.

Il annonce également le déploiement imminent d'un dispositif d'alerte via messages et mails. Un premier exercice aura lieu à l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) de Nevers. L'importance de ces simulations d'urgence est réitérée, leur utilité ayant été prouvée lors de l'incendie survenu à l'IUT l'année passée.

L'EPE - Etablissement Public Expérimental

Le 22 février, la gouvernance a été destinataire d'une communication du Ministère concernant les statuts de l'EPE, retournés sous la forme d'un projet de décret accompagné de nombreuses observations techniques. Cette démarche suggère un consentement tacite du Ministère à l'établissement de l'EPE, étant donné que les commentaires étaient purement techniques.

À ce jour, neuf des douze établissements ont formalisé leur adhésion à l'EPE. Il reste notamment au CROUS et l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de se prononcer. Pour ce dernier, la décision sera prise lors du Conseil d'Administration en juin.

Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a récemment initié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) axé sur les sciences humaines et sociales. L'uB a choisi de participer et encourage tous les partenaires du futur EPE à soumettre une proposition, incluant un projet de formation diversifié (écoles des Beaux-Arts, Conservatoires de musique, écoles d'ingénieurs, Maison des Sciences de l'Homme, Institut d'Administration des Entreprises, etc.). La réunion prévue le 26 mars portera sur la définition de la thématique.

Le 23 février, l'uB a reçu une communication du Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI), rattaché au bureau du Premier Ministre et responsable du plan France 2030. Ce message, également adressé à tous les dirigeants des établissements membres de la COMUE UBFC, revêt une importance capitale.

Le Président a partagé le contenu du courriel et livre une analyse détaillée :

- la correspondance confirme que la gestion des fonds PIA n'est pas une compétence exclusive de la COMUE UBFC. Cette prérogative incombe à l'ensemble de ses membres. Ainsi, le pilotage de ces fonds sera assuré par le Conseil de site et le COPIL Recherche, qui ne sont pas des organes dépendants de la COMUE UBFC.

- le rôle de la COMUE dans le cadre des fonds PIA se limite à s'assurer du portage des crédits correspondant aux projets en cours.
- la COMUE ne peut en aucun cas priver de fonds les établissements partenaires.
- le Ministère confirme la présence de deux sites distincts, l'un en Bourgogne et l'autre en Franche-Comté, qui devront collaborer. Par conséquent, l'idée selon laquelle l'uB serait subordonnée à Besançon est fautive.

Le Président a validé ses interprétations suite à un échange avec la Présidente de la Région, qui a récemment rencontré la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Madame RETAILLEAU, confirmant ainsi les points susmentionnés.

Interroger sur la répartition proportionnelle des crédits PIA, Monsieur THOMAS rappelle que celle-ci dépend des termes établis dans les accords de consortium.

Il a rappelé les événements clés ayant mené l'uB à se retirer de la COMUE.

En juillet 2021, l'uB n'a pas réussi à convaincre le jury de continuer à financer l'ISIT, représentant une perte d'environ 10 millions d'euros par an.

Lors d'un conseil des membres de la COMUE suivant, Monsieur THOMAS a interrogé sur les répercussions de la perte de ce financement et sur le futur modèle économique pour 2023, sans obtenir de réponse. Des questions ont également été posées sur la gestion du personnel au sein de la COMUE en l'absence de financement, ainsi que sur la nature de la collaboration future et les partenaires impliqués, là encore sans réponse.

Il a également mis en évidence l'absence de participation d'acteurs majeurs du secteur de la santé au sein de la COMUE, tels que le CGFL (Centre Georges-François Leclerc) avec un budget annuel de 130 millions d'euros, le CHU, l'INSERM Dijon, l'INRAE, etc., pour lesquels il n'a reçu aucune réponse à ce jour.

Néanmoins, il est à préciser que le retrait de l'uB de la COMUE ne marque pas la fin de la collaboration avec les établissements membres.

Présentation de la CFVU

Mme ROUSSEAU, Vice-Présidente déléguée à la Formation, rappelle le rôle et fonctionnement de la CFVU.

Cette commission est constituée de 40 membres répartis comme suit :

- 16 enseignants-chercheurs
- 16 étudiants
- 4 membres du personnel BIATSS
- 4 personnalités extérieures

La CFVU est consultée sur les programmes des formations proposés par les composantes.

Ces principales missions sont :

- la gestion des ressources allouées aux formations.
- l'établissement des règles régissant les examens et les enseignements.
- le suivi de la réussite étudiante et la mise en place de mesures favorisant l'intégration de la science dans la société.
- l'accompagnement des étudiants en situation de handicap pour garantir leur réussite académique.
- l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants, y compris la validation des acquis et le soutien à l'entrée dans la vie active.

2. Désignation de deux personnalités extérieures à titre personnel (art.35 des statuts)

Le Président rappelle que les personnalités extérieures désignées pour quatre ans et se divisent en deux catégories :

- La première comprend deux membres sont désignés par des entités externes à la CFVU. Madame **Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN**, conseillère municipale de la commune de Dijon, a été choisie par Dijon Métropole et Monsieur **Dominique JAVEL**, proviseur, a été nommé par un établissement d'enseignement du secondaire.
- La seconde est constituée de deux membres élus par les membres de la CFVU.

L'élection de ce jour ne concerne que la deuxième catégorie.

Deux candidatures ont été proposées et le Président a sollicité d'éventuelles candidatures supplémentaires, sans qu'il n'y ait d'autres postulants.

Les candidats sont :

- Madame **Christelle DUPONT**, Directrice Entreprenariat à la CCI Métropole de Bourgogne et Directrice adjointe du CFA Sup bourgogne. L'uB collabore étroitement avec le CFA qui forme plus de 2 200 apprentis par an, avec un taux de réussite de 91 %.
- Monsieur **Morgan MAILLER**, Directeur des Ressources Humaine au siège de la Caisse d'Épargne BFC. Ancien étudiant de l'uB, il détient une Maitrise AES et un Master GRH. Fort de vingt ans d'expérience en tant que Responsable des Ressources Humaines, il se distingue par son appréciation pour les environnements en constante évolution, présentant des défis structurels, numériques et humains significatifs.

Madame VAIZANT, Vice-Présidente déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités, souligne que la Caisse d'Épargne est un partenaire important. Elle précise que la banque déploie une politique de ressources humaines inclusive, spécifiquement orientée vers l'intégration des personnes en situation de handicap. De plus, la Caisse d'Épargne contribue de manière conséquente à l'uB en fournissant du matériel adapté et en soutenant activement la Commission de Solidarité Étudiante.

Le Président propose de procéder à un vote à main levée, étant donné qu'il n'y a que deux candidatures pour deux places.

N'ayant constaté aucune objection de la part des membres présents, le vote s'est déroulé à main levée.

Vote CFVU	Membres élus présents ou représentés : 36 Suffrages exprimés : 36 Abstention : 0 Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN : 36 voix – élue Morgan MAILLIER : 36 voix – élu
----------------------	--

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN et Monsieur Morgan MAILLIER sont élus membres de la CFVU.

3.Information sur l'appel à candidatures des représentants de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire au sein de différents conseils et commissions

Madame DELAUNAY, Cheffe du service Réglementation et offre de formation, rappelle que la procédure actuelle concerne la nomination des membres élus au sein de la CFVU pour participer à divers conseils et commissions. Le répertoire de ces entités est réalisé par le Pôle d'Appui Juridique et Institutionnel (PAJI).

Sur volontariat :

Les membres peuvent se porter volontaires pour siéger dans l'une ou plusieurs des cinq commissions suivantes :

- Commission patrimoine,
- Commission politique culturelle,
- Commission vie étudiante,
- Commission de la pédagogie,
- Commission du pilotage de la plateforme de zootechnie.

Les membres sont invités à se déclarer uniquement sur les feuilles qui circulent en séance (CFVU du 25/03 et CFVU du 30/04). Il est à noter que, à l'exception de la Commission de la pédagogie, ces commissions se réunissent deux à quatre fois par an.

Sur désignation :

- par le CA : Le 9 avril, le CA procédera à la désignation d'un représentant étudiant de la CFVU pour siéger au Service Commun de Documentation (SCD). Les étudiants souhaitant candidater sont invités à manifester leur intérêt soit auprès du Vice-Président chargé de la Vie Étudiante, de la Démocratie et du Bien-être, soit auprès du Vice-Président du CA. Une copie de la candidature doit également être transmise au PAJI.
- Sur désignation de la CFVU : Les cinq conseils concernés sont le Conseil des Sports, le Conseil du Service de Santé Universitaire (SSU), le Conseil de Gestion de l'IREM, le Conseil du Numérique et la Commission Biodiversité et Campus. Les déclarations de candidature doivent être envoyées avant le 25 avril 2024 à l'adresse regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr, et au plus tard lors de la séance du 30 avril.
- Sous l'égide du Service Vie Etudiante : Les commissions concernées sont la Commission FSDIE et la Commission des Subventions Culturelles. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.
- Par le CA, le CAC et le SVE : Il s'agit de la Commission CVEC. Les modalités de désignation seront définies prochainement.
- par le Conseil Académique (CAc) : Le 30 avril, le CAc désignera des membres pour une section disciplinaire compétente, conformément au Code de l'éducation, concernant à la fois les enseignants-chercheurs, les enseignants et les usagers. Les candidatures doivent être déclarées pour le 25 avril 2024 à l'adresse regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr, et au plus tard lors de la séance du 30 avril.

4.Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques

Madame HOUTMANN, Cheffe de projet Odontologie et Responsable Administrative, présente les grandes lignes du dossier d'accréditation du deuxième cycle d'étude.

a) Le contexte

L'accréditation pour le programme de premier cycle en odontologie a été accordée il y a plusieurs années. Face à une carence notable de professionnels dans le secteur, particulièrement marquée à Dijon, le gouvernement a récemment annoncé l'établissement de huit nouveaux centres universitaires dédiés à la formation en odontologie. Ces centres seront implantés dans les villes suivantes : Amiens, Rouen, Caen, Besançon, Grenoble, Poitiers, Tours et Dijon.

Le dossier d'accréditation est actuellement en cours de finalisation pour être présenté devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) au cours du mois de mai.

b) La présentation de la formation

La formation d'odontologie est structurée en trois cycles :

- le premier cycle, inauguré en septembre 2022, est accessible aux étudiants en Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ou en Licence Accès Santé (LAS). Ce cycle initial pose les bases théoriques et pratiques essentielles à la pratique de l'odontologie.
- le deuxième cycle, d'une durée de 2 ans, met l'accent sur la communication avec les patients et intègre la psychologie de soin. En tant que cycle clinique, un partenariat stratégique avec le CHU est essentiel.
- le troisième cycle, accueillant déjà des étudiants, offre deux parcours : un parcours court et un long pour ceux ayant réussi le concours de l'internat. Ce cycle avancé est dédié à la spécialisation et au perfectionnement des compétences cliniques.

c) Développement et soutien du programme

Le programme d'odontologie nécessite des investissements significatifs, tant pour la construction de nouvelles infrastructures et l'achat d'équipements, que pour les dépenses opérationnelles telles que les fournitures et la maintenance. L'uB, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Dijon et les partenaires régionaux, y compris la Région, Dijon Métropole et l'Agence Régionale de Santé (ARS), ont tous contribué au soutien de ce cursus.

Sur le plan organisationnel, le processus de recrutement du personnel administratif est actif. La formation de l'équipe pédagogique, en particulier l'embauche d'un professeur hospitalo-universitaire, présente des défis. Néanmoins, cette situation ne devrait pas représenter un obstacle pour le Ministère, étant donné que c'est une problématique reconnue et partagée.

En termes d'infrastructures, l'uB a alloué le nouveau bâtiment B4 et le deuxième étage de la salle d'examen exclusivement à l'odontologie. De son côté, le CHU de Dijon a adapté une section de ses locaux pour accueillir les étudiants en odontologie en attendant l'achèvement du nouveau bâtiment dédié.

Le projet en question bénéficie d'un appui significatif de la part du ministère. Le Professeur GUMELLI, ancien Doyen de l'Université de Nantes, ainsi que le Professeur MORLAT de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), apportent leur expertise dans l'élaboration du dossier d'accréditation. Le ministère soutient résolument cette demande d'accréditation en proposant un argumentaire convaincant et en assurant la défense du dossier, en prévision de son évaluation par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) prévue pour le 14 mai 2024.

Dans le cadre des réponses fournies à la DGESIP, une interrogation a été soulevée concernant l'approbation des statuts relatifs à l'établissement d'une nouvelle section d'odontologie au sein de l'UFR Sciences de santé. Il est prévu qu'une réunion de la commission des statuts soit organisée pour examiner les statuts requis pour cette initiative, avant que le CA ne se prononce.

Suite à une question sur la provenance de l'allocation de 9 000 € attribuée à chaque étudiant, il est précisé que cette somme est octroyée par l'État.

Des éclaircissements ont été demandés concernant les Unités d'Enseignement (UE) obligatoires, incluant les stages et la répartition équilibrée entre les options et le parcours académique.

Enfin, en ce qui concerne les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), il a été rappelé qu'ils sont du ressort de l'établissement.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 36 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 36 Contre : 0 Pour : 36
----------------------	--	--

Fin de séance : 16h05